

Procès Eric Zemmour et le témoin Noam Chomsky

Deux thèmes ont régulièrement été abordé par Noam Chomsky, ce qui aurait pu l'amener à témoigner au procès Zemmour. Par ailleurs, certains de nos minables « intellectuels » ont sans doute caressé un jour le rêve obscur d'en faire un prévenu devant cette même juridiction, pour, une fois de plus, brûler l'idole de la liberté d'expression, et nous imposer la « novlangue » d'Orwell.

Le second jour de procès auquel j'assistais était consacré aux différents témoins cités. Deux d'entre eux avaient l'argumentation suivante : le format de l'émission d'Ardisson ne permet que la concision dans les propos, on peut souvent être mal compris si l'on ne peut repiquer ses dires, revenir sur un sujet n'étant souvent pas permis à l'antenne. Eric Naulleau et Robert Ménard, en professionnel des médias, même si une défense est préparé, avaient instinctivement et intimement ressenti le carcan où s'inscrivaient les propos d'Eric Zemmour, qui altère forcément une pensée plus féconde. Un troisième, le député Claude Goasguen, habitué des plateaux y compris de l'émission de canal+ s'en expliquait pratiquement dans les mêmes termes, avant de développer d'autres arguments, notamment en éclairant le tribunal sur les mots (et les maux!) employés dans les rapports du parlement, similaires à ceux incriminés : il y a le temps médiatique, et un temps pour travailler où il faut appeler un chat un chat, rappelle-t-il.

Noam Chomsky, « peut-être le plus grand intellectuel vivant » selon le New-York Times, référence mondiale incontestée dans le domaine de la linguistique, acquiert aussi sa célébrité par son activisme dès 1964, ses plus virulentes critiques étant réservées à la politique étrangère de son propre pays les USA, et par un livre très important « La fabrication du consentement ».

L'une des idées développées par ce livre est qu'à la

télévision vous n'avez que deux possibilités : ou bien vous débitez une idée sans saveur, convenue et déjà tout à fait admise, et celle-ci demande assez peu de précision supplémentaire, ou bien vous avancez une idée forte et vous n'aurez jamais le temps de l'expliquer : vous serez coupé par une publicité, ou par l'animateur. Vous dérangez et vous serez souvent interrompu de manière intempestive. Eric Zemmour qui est journaliste depuis 25 ans, écrit au Figaro, n'a jamais fait l'objet de condamnation, ne peut lui aussi que se fondre dans ce moule du petit écran, ce corset qui rétracte les propos et les intentions, et utilise comme tout un chacun dans ces circonstances les raccourcis nécessaires, quitte à devoir faire la démonstration ultérieurement. Quoi d'autre sinon ne rien dire ?

Nous voyons cette idée développée par Chomsky ainsi que quelques exemples dans cette extrait de « Chomsky les médias et les illusions nécessaires », un film de M. Achbar et P. Wintonick , de 13min 22 à 24min 10 (partie 2)

lien vidéo : [CHOMSKY - LES MEDIAS ET LES ILLUSIONS NECESSAIRES](#)

Ayant été abordé par 3 témoins, au moins deux avocats des parties civiles auront tenté de délégitimer cette position, tandis que la défense la soutiendra fortement dans sa plaidoirie par une jurisprudence où on apprend qu'a déjà été statué que l'on avait le loisir à la télévision de définir une position même polémique, sans l'étayer, se devant de la justifier postérieurement, d'en apporter les preuves par un autre média.

Cela permettait de couper court à ceux qui reprochent à Zemmour d'avoir rajouté « c'est comme ça, c'est un fait... »

Un second thème évoquant Noam Chomsky est celui de la liberté d'expression. Aussi bien dans les combats du linguiste qu'aux procès de la 17ème chambre correctionnelle, le débat oppose la conception voltairienne et américaine d'un côté et celle pratiquée en France depuis 30 ans.

Peut-être est-il utile dès maintenant de rappeler que Noam Chomsky est juif, a enseigné l'hébreu et écrivait quand il était plus jeune au sujet de l'holocauste : « le simple fait

d'entrer dans un débat sur la réalité ou non de ces atrocités c'était se déshumaniser ».

Fin des années 70, Chomsky signa une pétition parmi des centaines d'autres pour la liberté d'expression. Dans ce cas-ci, elle concerne plus particulièrement Robert Faurisson, universitaire lyonnais et négationniste. L'idée américaine contenu dans le premier amendement, la philosophie des Lumières, et reprise par Chomsky c'est que la liberté d'expression n'a de raison d'être que si elle permet à Staline de s'exprimer. Après qu'on l'eut critiqué, il écrivit un simple article défendant cette position banale pour un américain. Or l'éditeur de Faurisson s'en servit comme préface dans un livre où ce dernier défendait ses thèses en vu de son procès. Les « intellectuels » français prendront prétexte pour ostraciser cet éminent penseur en France. De fait cet homme d'une qualité rare et médiatique n'est pas si connu dans notre pays, même si sa stature lui permet d'être reçu en grande pompe par le Collège de France comme en mai 2010. (lui un négationniste ? Lui un petit penseur ?...une plaisanterie ! Une manœuvre de plus des professionnels de l'indignation qui ne veulent entendre que ce qui les arrange et ainsi occuper le devant de la scène au mépris des Lumières...cet homme leur ferait inévitablement de l'ombre par son rayonnement imposant) Nous verrons que cette position n'est pas innocente du tout, notamment pour un BHL, car les critiques de Chomsky, contenu dans « La fabrication du consentement » sur les intellectuels s'exprimant dans les médias, se prêtent fort bien à son cas. Ces critiques pourront largement être rapprochées de celles formulées, à son égard, par Riposte Laïque dans cette article récent quand il prend fait et cause pour Sakineh Ashtiani mais ne daigne pas remarquer ce qui se passe tout près. (article...Violences anti-chrétiennes : L'assourdissant silence de BHL et de Fourest 27 décembre 2010, par Antigone).

En effet, cette affaire en appelle une autre entre les deux hommes. Pour la comprendre, il faut en revenir au livre « la fabrication du consentement » qui fait l'étude détaillée de la désinformation induite par les mass media. Un exposé sans

raccourci simpliste, sans complot, sans donneur d'ordre. Je ne parlerais pas ici des causes, ce n'est pas le sujet. Le vecteur premier est la disproportion de traitement médiatique de sujets pourtant très proche en faits comme en dates. En 1979, sur deux événements d'une égale et extrême gravité le même mécanisme se répète. Il y a d'un côté les massacres perpétrés par les Khmers Rouges (cad les méchants communistes) au Cambodge, de l'autre le Timor Orientale où après le départ des colonisateurs portugais au profit d'un gouvernement marxisant, les forces militaires indonésiennes soutenues en armements occidentaux (les gentils américains en tête) y perpétuent un véritable terrorisme meurtrier.

Or, si pour le New-York Times, sont consacrées respectivement 1175 pouces de colonne (c'est-à-dire toutes les colonnes du journal mis bout à bout et mesurées en unité pouce) au premier, seul 70 le seront pour le second. Évidemment, aucun gouvernement n'a jamais demandé à ce grand journal de taire quoi que se soit. La presse occidentale aura ce travers, Chomsky la dénoncera comme il convient. Rappelons qu'entre 100 et 200 mille personnes assassinées au Timor Orientale étaient un fait connu à ce moment. Ce que dénonce Chomsky c'est de ne parler que de l'un, pas de l'autre, et qu'en définitive il fallait parler des deux. C'est là qu'avec la plus grande mauvaise foi du monde, deux « intellectuels » français, BHL et Jacques Attali, dans le quotidien « Le Matin » le reprocheront à Chomsky, en se demandant pourquoi il n'évoque pas le Cambodge alors qu'il s'exprime au sujet du Timor. Vraiment avec la plus grande mauvaise foi du monde...

En France, dans ce traitement de l'information distordu on pourrait cité notamment le sort réservé aux profanations qui ont très majoritairement lieu sur des sites chrétiens et dont on entend beaucoup moins parlé que des plus rares cas de profanation pour d'autres cultes.

L'affaire du Cambodge et du Timor est traitée dans le film documentaire français de Olivier Azam et Daniel Mermet, à partir de 24min30, et plus précisément à 34min12 (partie 2) nous voyons la coupure de presse de BHL et Jacques Attali :

lien vidéo : [DANIEL_MERMET_AVEC_NOAM_CHOMSKY_NORMAND_BA](#)

L'affaire Faurisson est évoqué, dans la dernière partie de l'émission, où Chomsky est reçu par Frédéric Taddéi le 31 mai 2010, à partir de 2 min 26 :

Lien vidéo : <http://www.youtube.com/watch?v=LTVgomRM1Go>

Dans ce même extrait de l'émission de Taddéi on y trouve une question qui a trait à l'un des enjeux du procès Zemmour. Taddéi relance le débat à 7min23 : « Vous avez beaucoup critiqué la position française de la liberté d'expression, néanmoins c'est souvent l'antiracisme qui gouverne cette limitation. Vous-même vous avez dû subir de l'antisémitisme aux états-unis. Ne trouvez-vous pas normal de limiter la liberté d'expression, par exemple au nom de l'antiracisme pour empêcher les insultes racistes ? ». Chomsky commencera pas répondre « certainement pas ».

Il expliquera ensuite que grâce à son procès les américains connaissent Faurisson, alors que personne ne prête attention aux révisionnistes américains.

Voici encore quelques phrases égrenées lors d'interview par cet homme dont la philosophie est toute empreinte des Lumières qui, en ces temps qui court, manque terriblement à la France :

« La liberté d'expression n'a de sens que si elle s'applique aux opinions qui vous répugnent »

« Si la liberté d'expression se limite aux idées qui vous conviennent, ce n'est pas la liberté d'expression »

« Ou tu défends la liberté d'expression pour des idées que tu détestes ou tu ne la défends pas du tout. Même Hitler et Staline étaient ravis de défendre la liberté d'expression pour des idées qui leur convenait ; Voilà les enjeux essentiels, et pour éluder ce débat, il y a toujours le flot de mensonges habituels. »

« Pour ce qui est de défendre ceux qui expriment des idées choquantes, je sais que tout inquisiteur dira : « vous défendez ses idées ». Non, son droit de les exprimer. Cette distinction est capitale et comprise sauf des fascistes depuis 200 ans »

Tout comme nous éclairait Voltaire énonçant : « Je désapprouve ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire. »

D'observer dans un pays sur un autre continent fleurirent les principes du siècle des Lumières, nous rend, par contraste, plus cruelle la trahison sous de faux prétextes de ces valeurs en France où elles ont germées. Montesquieu qui théorisa « la séparation des pouvoirs » peut se retourner dans sa tombe, quand dernièrement l'Europe nous rappelle que le parquet n'étant pas indépendant la Justice est sous tutelle de l'Exécutif, sous-entendant que la France ne pouvait guère être vu comme une démocratie...Et Voltaire dont on peut être si fier est caricaturé par les tenants d'une liberté d'expression accordée à ceux qui sont d'accord avec eux, traînant devant la justice d'un état qui écrit l'histoire officielle, et dans la boue tous leurs contradicteurs.

Pour finir, le film Chomsky et compagnie (partie 2) ([lien donner plus haut](#)), vers 18min50, nous laisse entrevoir l'espoir. La liberté d'expression actuellement vu aux États-unis, même si le premier amendement est plus ancien, ne date que des années 60 depuis une jurisprudence de la Cour suprême. C'est une histoire récente, les choses peuvent changer en Europe. En France des procès comme celui sur Eric Zemmour finiront par briser nos muselières en exerçant sur le peuple un profond sentiment de rejet des chiens de garde de cet orthodoxie malfaisante qui nous empêche de décrire la réalité tel quel est avec les mots du quotidien qui ne sont infamant pour personne puisqu'employés par tous, la « novlangue » d'Orwell à L'œuvre, c'est-à-dire épuré des termes qu'il convient, les restreignant au domaine privée ou en catimini au Parlement, qui nous empêche sciemment de pouvoir traiter des difficultés de notre société.

Pour finir de s'en convaincre, il suffit de prêter attention aux commentateurs qui régulièrement nous expliquent que la France connaît les mêmes maux depuis 30 ans, n'osant aller plus loin. On sent bien qu'ils pourraient avoir des solutions à nous proposer, mais ils aimeraient pouvoir repasser à la

télé...Il est certain que de ne pouvoir nommer les choses rend la tâche encore impossible..jusqu'à quand ? Je gage que si le seul témoin des parties civiles Louis Schweitzer (face aux nombreux soutiens de Zemmour, n'en ont-ils pas trouvé d'autres ?), n'est pas été exempt de toute polémique. (Et quelle polémique ! Il était le président de la HALDE au moment de l'affaire du voile de la crèche BABYLOUP. Cela n'a évidemment pas manqué d'être rappelé durant le procès), c'est que la fin est proche pour les censeurs..encore quelques coups de boutsoirs !

Il peut toujours en effet y avoir débat entre les deux conceptions, mais l'actualité nous éclaire : s'il suffit de changer de président de la HALDE pour qu'une discrimination n'en soit plus une, et s'il suffit de changer le président d'SOS RACISME pour que les propos d'Eric ne soit plus honteux (je rappelle que Malek Boutih l'a publiquement soutenu), alors qui peut être juge des propos d'un autre, tant qu'ils n'appellent pas au crime ? En tout cas pas ces associations, ni même la loi qui, en cette matière, est bien trop souvent interprétable en fonction d'opinions personnelles et déborde souvent de son champ naturel d'application. Quand dans le combat contre l'islamisation, certains la manipulent pour accuser de racisme un simple républicain laïc, on comprend où est le vrai danger. Faisons s'abattre tous ces accusateurs qui finissent tôt ou tard par se contredire eux-même, entraînant dans leur chute ce qui doit inévitablement disparaître.

Ps : je salue amicalement Myriam que j'ai rencontré au procès, et que j'ai plaisir à lire.

Délibéré le 17 février à 13h30. J'espère qu'il y aura encore plus de monde en soutien à ce cher Eric, l'honnête polémiste.

Sébastien Russel